



Saint-Loup-Lamairé, le 18 novembre 2015

Compte-rendu de la réunion de bureau de la CLE du SAGE Thouet
Le 05/11/2015 au SMVT, à Saint-Loup-Lamairé.

Personnes présentes :

Olivier CUBAUD, Président du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et de la CLE du SAGE Thouet
Jean-Pierre ANTOINE, Délégué de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement et 1^{er} Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet
Hubert BAUFUMÉ, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Loudunais et 2nd Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet
Jocelyne MARTIN, Conseil Départemental du Maine-et-Loire
Esther MAHIET-LUCAS, Conseil Départemental des Deux-Sèvres
Robert GIRAULT, Mairie de la Coudre
Pierre BIGOT, Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Vallée de la Dive
Jean-Paul SOUTIF, FDPPMA de Maine-et-Loire
Claude DEVAUD, Chambre Régionale d'Agriculture de Poitou-Charentes
Louis PERRIN, Syndicat de Valorisation et de Promotion des Étangs de Poitou-Charentes Vendée
François JENOT, Syndicat de Valorisation et de Promotion des Étangs de Poitou-Charentes Vendée
Florence BARRE, Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Frédéric NADAL, DDT des Deux-Sèvres
Côme DURAND, DREAL Poitou-Charentes
Yannick OLIVIER, DREAL Poitou-Charentes
Jean-François LUQUET, ONEMA Centre Poitou-Charentes
Flavie THOMAS, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
Laurent FOMBEUR, Chambre Régionale d'Agriculture de Poitou-Charentes
Arnaud JACQUET, Bureau d'études GÉO-HYD
Julien DAVID, Bureau d'études GÉO-HYD
Pierre PÉAUD, Animateur SAGE Thouet

Personnes excusées :

Françoise BELY, Vice-Présidente de la Région Poitou-Charentes
Jean-Christophe POUVREAU, Association des Irrigants de la Vienne

M. CUBAUD accueille les participants et les remercie d'être présents à cette réunion de Bureau de la CLE du SAGE Thouet. Il propose d'effectuer un tour de table afin que les nouveaux membres du Bureau se présentent ainsi que les intervenants extérieurs.

Il énonce ensuite l'ordre du jour, à savoir :

1. **Complément de l'état initial du SAGE Thouet – volet assainissement (GÉO-HYD)**
2. **Présentation de l'OUGC Thouet-Thouaret-Argenton et de l'Autorisation Unique Pluriannuelle de prélèvement pour l'irrigation (Chambre d'Agriculture Poitou-Charentes)**
3. **Inventaires zones humides**
4. **Journée « membres CLE »**
5. **Questions diverses**

1. Complément de l'état initial du SAGE Thouet – volet assainissement (GÉO-HYD)

Pierre PÉAUD rappelle que l'étude « *Complément de l'état initial et diagnostic du SAGE* » a été lancée le 29 septembre 2015. Cette mission a été confiée au bureau d'études GÉO-HYD. Cette étude se déroule en deux phases, une première ayant pour but de compléter l'état initial du SAGE sur les volets assainissement et alimentation en eau potable (AEP) puis une seconde qui consistera à la réalisation du diagnostic du SAGE.

Il ajoute qu'un premier document de travail, traitant du volet assainissement a été envoyé aux membres du Bureau par mail avant la séance afin de leur permettre de prendre connaissance du travail effectué.

Julien DAVID, du bureau d'études GÉO-HYD, présente aux membres du Bureau l'avancée des travaux et plus particulièrement les données sur l'assainissement collectif, non collectif et industriel (cf. présentation).

Il détaille les éléments suivants :

- **Assainissement collectif** : la gouvernance / le parc de stations / le réseau d'assainissement / la conformité ERU / le fonctionnement des stations / la gestion des boues / les rejets sur le bassin
- **Assainissement non collectif** : la gouvernance / l'état des installations / l'estimation des rejets sur le bassin
- **Assainissement industriel** : les installations redevables à l'Agence de l'eau / les rejets industriels sur le bassin

M. ANTOINE relève que pour l'assainissement collectif les dispositifs « Filtre planté de roseaux » sont de plus en plus nombreux ces dernières années car ils présentent une très bonne efficacité.

M. JENOT complète en indiquant que ces dispositifs sont naturels et retiennent très bien les métaux lourds et les substances médicamenteuses.

M. BAUFUMÉ indique que sur les secteurs ruraux, l'assainissement non collectif va devenir de plus en plus fréquent car les assainissements collectifs sont coûteux et peu rentables sur des zones peu peuplées.

M. JENOT s'interroge sur les paramètres suivis que sont l'azote, le phosphore, ... et pourquoi n'y a-t-il pas de données sur des paramètres comme les médicaments. Il relève également que pour les stations ayant un réseau unitaire, les eaux pluviales diluent les rejets et donc que des quantités importantes de matières sont rejetées dans le milieu naturel.

Julien DAVID répond que certains paramètres ne sont pas pris en compte car ils ne sont pas suivis à l'heure actuelle.

M. NADAL précise que les connaissances sur les rejets des stations permettent de connaître les volumes rejetés au milieu naturel et donc d'avoir des données précises sur les flux nets rejetés au milieu.

Julien DAVID informe les membres du Bureau que pour le volet AEP la récolte de données plus longue que prévue n'a pas permis de présenter en séance les premiers éléments mais la rédaction de ce volet est en cours.

M. ANTOINE demande si le bureau d'études a contacté les différents syndicats d'eau potable.

Julien DAVID répond que les données ont été récoltées dans un premier temps auprès des ARS, DDT, Départements et Agence de l'eau. S'il manque des données, le bureau d'études se rapprochera des syndicats.

M. JENOT relève que le coût de l'eau potable est de plus en plus cher et s'interroge sur l'impact de ce prix sur les ménages.

M. ANTOINE répond que le prix de l'eau est défini par les syndicats en fonction des travaux à réaliser, des mises aux normes, ...

Pierre PÉAUD conclut en indiquant que **le rapport finalisé (assainissement et eau potable) sera envoyé par mail à l'ensemble des membres de la CLE pour consultation.** En parallèle le bureau d'études lancera la réalisation du diagnostic du SAGE. Dans ce but, les commissions thématiques du SAGE seront réunies fin janvier 2016 pour présenter les premiers éléments du diagnostic.

2. Présentation de l'OUGC Thouet-Thouaret-Argenton et de l'Autorisation Unique Pluriannuelle de prélèvement pour l'irrigation (Chambre d'Agriculture Poitou-Charentes)

Pierre PÉAUD rappelle qu'une demande d'avis a été envoyée au SAGE concernant le dossier de demande d'Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP) de prélèvement des eaux d'irrigation de l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) Thouet-Thouaret-Argenton. Les documents ont été envoyés aux membres de la CLE par mail le 23 septembre 2015.

Laurent FOMBEUR de la Chambre d'Agriculture Poitou-Charentes présente ensuite l'OUGC et la demande d'AUP (cf. présentation). Pour l'OUGC, il précise le périmètre, les missions, la

gouvernance, l'organisation et le calendrier de mise en œuvre. Pour l'AUP, il expose les données sur les prélèvements, les volumes, les assolements. Il poursuit en présentant l'évaluation des incidences et les mesures pour limiter les impacts des prélèvements.

Il indique que la Chambre Régionale d'Agriculture Poitou-Charentes a été nommée OUGC pour le bassin Thouet-Thouaret-Argenton. Avec la création de la nouvelle région, la nouvelle Chambre d'Agriculture Régionale sera nommée OUGC.

M. ANTOINE demande si tous les points de prélèvements sont équipés de compteurs afin d'identifier les éventuels dépassements de volumes. Il insiste sur l'importance que les volumes demandés par les irrigants soient les plus proches des volumes utilisés.

Laurent FOMBEUR répond que les compteurs permettent effectivement un suivi précis des volumes utilisés et que ces volumes peuvent être adaptés l'année suivante. Il ajoute qu'en cas de dépassement les services de l'État gardent leur rôle de police de l'eau.

Mme MARTIN demande si tous les irrigants sont connus.

Laurent FOMBEUR indique qu'un gros travail d'information, de communication et de récolte de données a été effectué afin d'oublier personnes. Il précise que la demande d'AUP est valable pour la saison 2016 et que les irrigants qui ne se seront pas faits connaître et n'auront pas déposé de demande auprès de l'OUGC ne bénéficieront pas de volumes.

M. DEVAUD complète en indiquant qu'en Deux-Sèvres il y avait déjà un suivi des irrigants avant la mise en place de l'OUGC.

Il est précisé que l'OUGC doit respecter les volumes prélevables notifiés par le Préfet coordonnateur de bassin. Les premiers éléments de l'AUP montrent que ces volumes sont respectés annuellement. Par contre, la notification du Préfet identifie des volumes printaniers et des volumes estivaux, aujourd'hui ces volumes saisonniers ne sont pas respectés. L'OUGC devra mettre en place des mesures pour atteindre ces volumes saisonniers.

M. GIRAULT s'interroge sur les mesures à mettre en place et si cela sous-entend la création de réserves de substitution.

Laurent FOMBEUR répond que les réserves de substitution peuvent être une des réponses mais que cela reste à définir.

M. PERRIN demande si des sites ont déjà été identifiés pour la création de réserves.

Laurent FOMBEUR indique que cela est prématuré pour l'instant.

M. LUQUET relève que les diagrammes présentés mettent en avant le respect des volumes prélevables annuels or ce qui pose problème est le respect des volumes saisonniers ce qui n'est pas

mis en avant dans la présentation. Il ajoute que cette remarque est aussi vraie pour la carte synthétique des impacts des prélèvements pour l'irrigation.

Les membres du Bureau s'interrogent sur l'arrivée de nouveaux irrigants et donc du besoin de nouveaux volumes.

Il est répondu que chaque OUGC possède un règlement qui définit les mesures à prendre dans ces situations. L'OUGC Thouet-Thouaret-Argenton travaille actuellement à l'élaboration de son règlement.

M. JENOT demande si les volumes prélevables évoluent d'une année à l'autre et si les conditions météorologiques sont prises en compte.

Laurent FOMBEUR indique que pour le bassin Thouet-Thouaret-Argenton les volumes prélevables sont « fixes ».

M. SOUTIF relève qu'il serait idéal de connaître les volumes utilisés en temps réel pour s'adapter aux conditions climatiques.

Laurent FOMBEUR répond que cela est une des mesures proposées pour permettre d'avoir une gestion la plus fine possible.

M. CUBAUD conclut en indiquant que les différents échanges seront indiqués dans le courrier réponse qui sera envoyé à la DDT 79. Il ajoute que les dates de l'enquête publique, qui devrait avoir lieu en décembre 2016, seront communiquées aux membres de la CLE.

3. Inventaires zones humides

Pierre PÉAUD rappelle que la CLE est responsable de la qualité des inventaires des zones humides sur le bassin du Thouet. Pour ce faire, une méthodologie a été validée en séance plénière le 16 janvier 2014. Toutes les communes souhaitant réaliser un inventaire des zones humides doivent respecter cette méthodologie.

Les communes d'Airvault, Amailloux et Viennay ont réalisé ces inventaires mais lors de la séance plénière du 19 décembre 2014, durant laquelle des inventaires ont été validés, les délibérations municipales de ces trois communes validant l'inventaire n'avaient pas été transmises au SAGE. Les membres de la CLE ne pouvant donc pas se prononcer sur ces inventaires.

Depuis, ces 3 communes ont transmis leurs délibérations. En sachant que la prochaine séance plénière aura lieu en mai 2015, et afin de ne pas trop retarder la validation de ces inventaires, il est proposé que les résultats de ces inventaires soient envoyés aux membres de la CLE par mail pour validation.

Pierre PÉAUD indique que pour ces 3 communes, la cellule d'animation a été associée aux différentes étapes et que la méthodologie du SAGE a bien été respectée.

Les membres du Bureau proposent donc d'envoyer les résultats par mail aux membres de la CLE avec un délai de 3 semaines pour faire remonter les remarques. Si aucune objection n'est faite un courrier sera envoyé aux communes pour les informer de la validation des leurs inventaires. L'information sera de nouveau passée lors de la prochaine séance plénière.

Depuis la séance du Bureau de la CLE, la commune de Saurais a également transmis sa délibération validant leur inventaire de zones humides. Il est donc proposé de procéder de la même manière pour cette commune.

M. JENOT conclut ce point en réaffirmant l'importance de conserver ces milieux et la nécessité de mettre en place des outils financiers adaptés pour permettre leur protection et leur maintien.

4. Journée « membres CLE »

Pierre PÉAUD indique que la journée d'information / sensibilisation du SAGE Thouet se déroulera le mardi 17 novembre 2015 à Boismé et aura comme thématique « Comprendre les enjeux de la restauration des cours d'eau ».

Il détaille ensuite le programme de la journée (cf. présentation)

5. Questions diverses

Plusieurs points sont abordés comme :

- Le comité technique « cartographie des cours d'eau 79 » se réunira pour la première fois le vendredi 20 novembre 2015.

M. NADAL précise que les documents de travail sont en cours de validation et seront envoyés aux membres du comité avant la réunion.

- La prochaine lettre d'information du SAGE sera diffusée début décembre 2015.
- Une mission photos a été réalisée pour permettre d'enrichir la photothèque du SAGE et avoir de nouveaux supports pour les documents de communication.
- La cellule d'animation du SAGE travaille actuellement sur une version synthétique de l'état initial. Les données sur l'assainissement et l'alimentation en eau potable seront ajoutées à ce document.
- 17 nouvelles communes du Pays de Gâtine vont lancer leurs inventaires zones humides.

M. CUBAUD informe les membres du Bureau de la CLE, que lors du Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet (SMVT) du 22 octobre 2015, les élus ont débattu sur la loi GEMAPI et son impact sur le territoire du bassin du Thouet. Les élus du SMVT ont validé le principe d'adresser à la CLE du SAGE Thouet, un courrier sollicitant le lancement d'une étude sur la mise en œuvre de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant, qui semble l'échelle pertinente pour ces réflexions. Une copie de ce courrier sera adressée aux collectivités exerçant actuellement la compétence GEMAPI sur le bassin.

M. BIGOT relève que certains EPCI vont récupérer la compétence GEMAPI alors qu'actuellement, ils ne l'exercent pas. Il sera nécessaire d'associer ces EPCI aux réflexions. Il complète en indiquant que la mise en œuvre de la GEMAPI doit se faire à l'échelle de bassin versant hydrographique et que pour le bassin du Thouet ces réflexions doivent se faire de façon concertée entre les différents départements.

M. CUBAUD conclut en ajoutant que la CLE semble être le lieu privilégié pour ces réflexions car l'ensemble des acteurs y sont associés. Il ajoute que les EPCI du bassin peuvent également solliciter la CLE pour le lancement de cette étude.

Le courrier du SMVT sera envoyé aux membres de la CLE par mail.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. CUBAUD remercie les participants de la réunion pour leurs contributions et lève la séance.



Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Thouet



Bureau de la CLE - 05/11/2015 -



Ordre du jour



1. Complément de l'état initial du SAGE Thouet (GÉO-HYD)
2. Présentation de l'OUGC Thouet-Thouaret-Argenton et de l'AUP de prélèvement pour l'irrigation (Chambre d'Agriculture Poitou-Charentes)
3. Inventaires zones humides
4. Journée « membres de la CLE »
5. Questions diverses



Ordre du jour



1. **Complément de l'état initial du SAGE Thouet (GÉO-HYD)**
2. Présentation de l'OUGC Thouet-Thouaret-Argenton et de l'AUP de prélèvement pour l'irrigation (Chambre d'Agriculture Poitou-Charentes)
3. Inventaires zones humides
4. Journée « membres de la CLE »
5. Questions diverses

Schéma D'Aménagement de Gestion des Eaux du bassin versant du Thouet



Etat initial - Complément assainissement & eau potable

Jeudi 05 Novembre 2015





Déroulement de la présentation

Assainissement collectif



Assainissement non collectif



Assainissement industriel

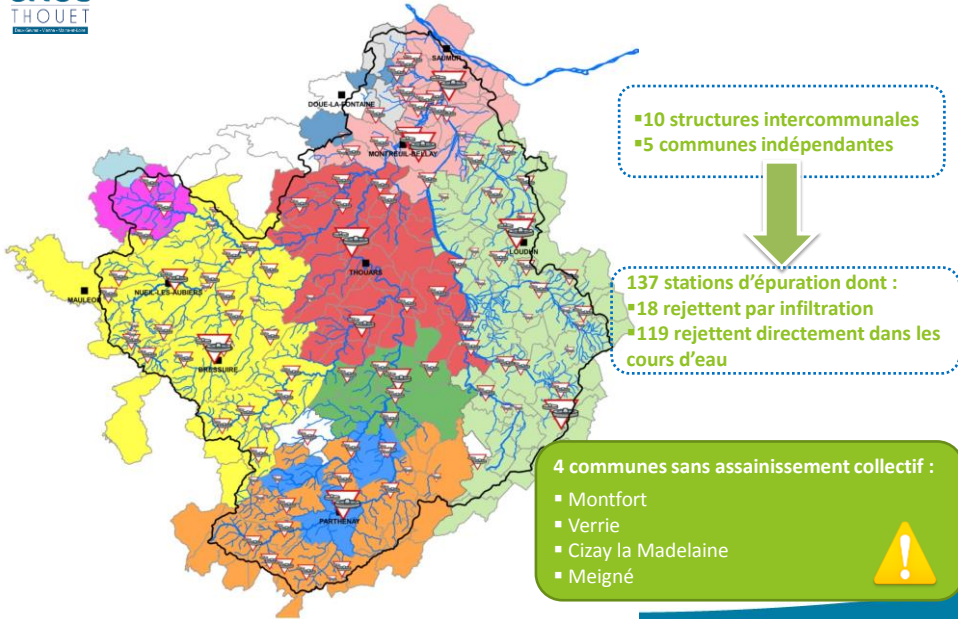


Assainissement collectif

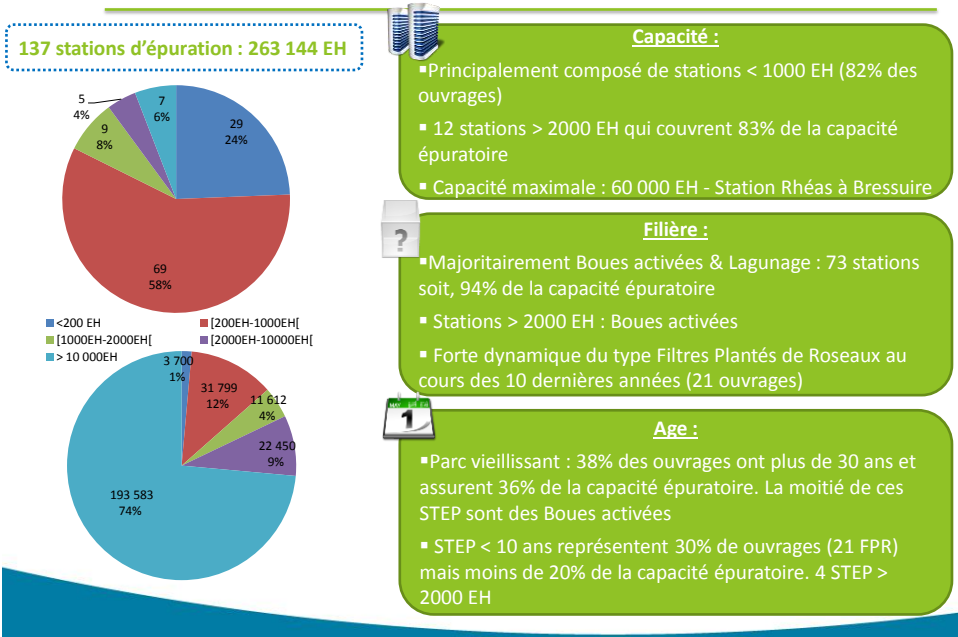




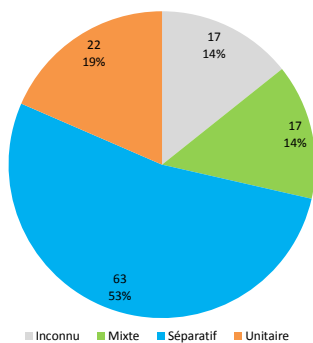
Assainissement collectif : gouvernance



Assainissement collectif : Parc de stations

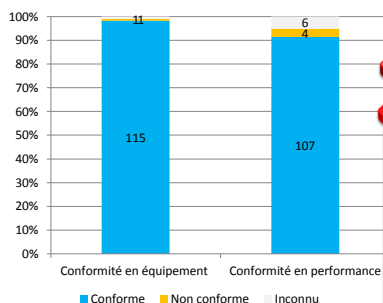


Assainissement collectif : Réseau



- 2/3 des réseaux sont de type séparatif ou mixte
- Réseau unitaire ne concerne que des ouvrages de tailles modestes (< 400EH) hormis station de Mirebeau (15 000 EH)
- Aucun rejet par temps sec d'observé

Assainissement collectif : Conformité ERU



5 non conformités :

- Equipement (1) : Saint Martin de Sanzay (Lagunage naturel de 600EH)
- Performance (4) : Cerqueux (lagunage – 540EH), Plaine (lagunage – 583EH), Saint-Macaire du bois (lagunage – 183EH) et Coulonges-Thoursais (boues activées moyenne charge – 150EH)

Absence d'évaluation :

- station de Chassigny (Filtre planté de 120 EH) implantée sur la commune d'Arcay.

Assainissement collectif : Fonctionnement

Flux calculés sur la base des données
Agence de l'eau Loire Bretagne 2013



	Flux brut (kg/jour)	Rendement Moyen (%)	Flux net rejeté (kg/jour)
Demande Biochimique en oxygène 5 jours (DBO5)	6527,6	95%	126,2
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	17465,1	87%	1112,9
Matières en suspension (MES)	7713,0	89%	307,2
Azote Global (NGL)	1775,5	60%	259,8
Azote Kjeldahl (NTK)	1567,6	76%	134,7
Phosphore total (Ptot)	216,1	51%	43,7

- Rendements globalement bons
- Forte disparité entre les stations > 2000 EH et celles inférieures



géo-hyd
membre d'Antea Group

Assainissement collectif : Plus de 2000 EH

- Bons rendements
- Pas de surcharge hydraulique ou organique



Commune	Libellé Stations	DPT	Capacité (EH)	Rendements					
				DBO5	DCO	MES	NGL	NTK	Ptot
BRESSUIRE	RHEAS	79	60000	99%	97%	98%	96%	100%	90%
PARTHENAY	POMPAIRAIN	79	42500	96%	89%	94%	85%	89%	96%
THOUARS	SAINTE-VERGE	79	35000	99%	96%	98%	94%	97%	75%
CHACE	CHACE	49	16083	100%	97%	99%	96%	96%	93%
MIREBEAU	MIREBEAU	86	15000	100%	98%	97%	91%	93%	95%
MONTREUIL-BELLAY	PRESLE	49	13000	99%	94%	95%	93%	95%	96%
LOUDUN	BOURG	86	12000	99%	92%	96%	97%	92%	93%
MONTREUIL-BELLAY	DURANDIRE	49	7500	99%	95%	98%	97%	97%	93%
AUBIERS	LES FORGES	79	5850	98%	90%	98%	51%	91%	80%
AIRVAULT	LE PRE NEUF	79	4600	99%	96%	99%	93%	96%	87%
SAINT-VARENT	LE RUISSEAU	79	2500	98%	93%	97%	55%	95%	73%
SECONDIGNY	LES EFFRES	79	2000	97%	91%	98%	87%	92%	46%

Les Aubiers (5850 EH), Saint Varent (2500 EH) et Secondigny (2000 EH)



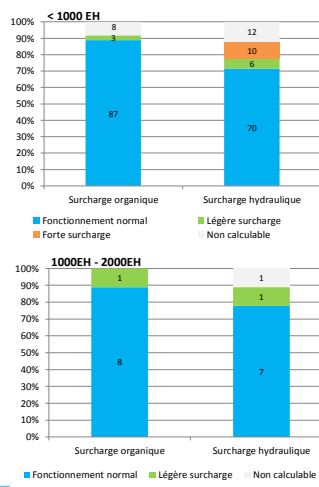
Rendements Azote et/ou Phosphore moins bons (50%)

géo-hyd
membre d'Antea Group

Assainissement collectif : Moins de 2000 EH

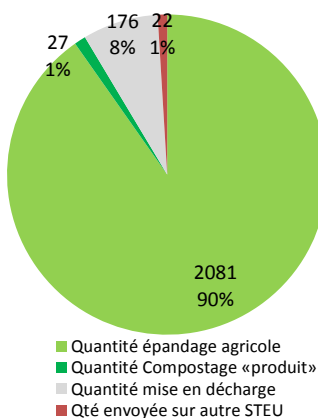
Classe de capacité épuratoire	Capacité totale (EH)	Rendements moyens (%)					
		DBO5	DCO	MES	NGL	NTK	Ptot
< 1000 EH	31529	94%	86%	87%	55%	74%	47%
1000 EH - 2000 EH	11612	96%	90%	94%	72%	78%	51%

- Rendements moins bons notamment sur azote et phosphore
- Une vingtaine de STEP présentent des rendements épuratoires faibles voir nuls
- 17 stations en surcharge hydraulique et 4 en surcharge organique
- Double surcharge observée sur les stations de Coulonges Thoursais et Saint-Pardoux les méairies



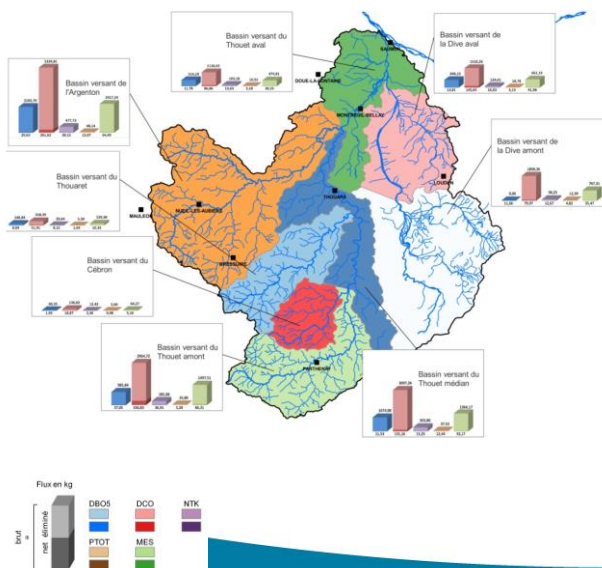
Assainissement collectif : Gestion des boues

2 306 tonnes de boues produites en 2013



- 91% de la production valorisée sous forme de composte ou d'épandage agricole
- 3 stations sans plan d'épandage : Montreuil-Bellay (BA- 13 000 EH), Etusson (BA – 350 EH) & Angliers (FPR – 880 EH)
- Station de Rhéas à Bressuire (BA – 60 000 EH), seule station à placer une partie en décharge (mais 77% valorisée en épandage)
- Aucune incinération
- 57% de la production produite par épaissement statique gravitaire

Assainissement collectif : rejets par BV



- Bassin de l'Argenton et du Thouet amont principaux contributeurs : 50% des flux
- Argenton et Thouet médian : principaux contributeur du flux phosphore (30% chacun)
- Les 3 stations de plus fortes capacités sont les principales source de rejet : de 30% à 50% du flux SAGE.
- Station de Parthenay est la plus émettrice du SAGE
- Station des Aubiers les forges (5 850 EH) responsable de 10% du flux SAGE en phosphore

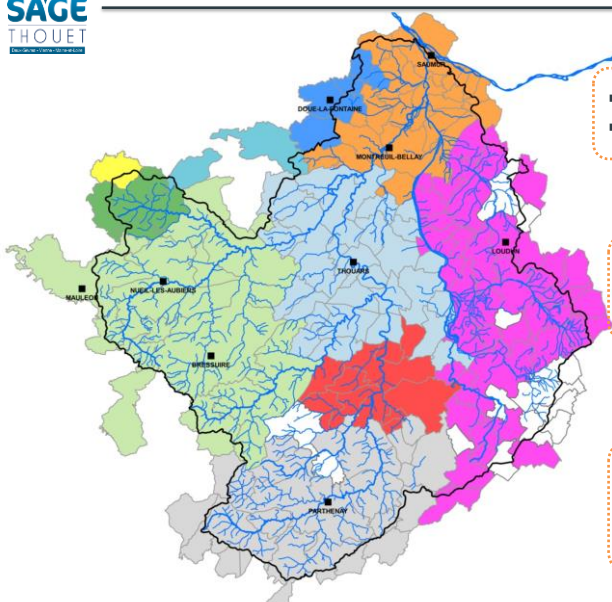


Assainissement non collectif





Assainissement non collectif : gouvernance



▪10 structures intercommunales
▪13 communes indépendantes

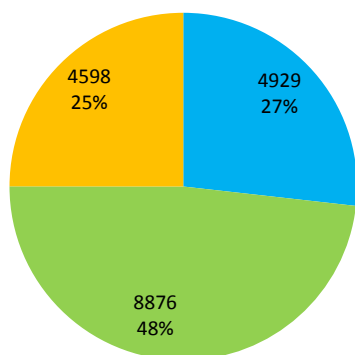
179 communes ont transféré la compétence à un groupement intercommunal

41 communes ont fait appel aux services du SIVEER pour gérer et contrôler les installations

geo-hyd
membre d'Antea Group



Assainissement non collectif : état des installations



■ Priorité 3 ■ Priorité 2 ■ Priorité 1

▪Diagnostic complet : 155 communes (85% superficie SAGE)
▪Nbr total d'installations : 14 communes (7%)
▪Sans information : 23 communes (8%)

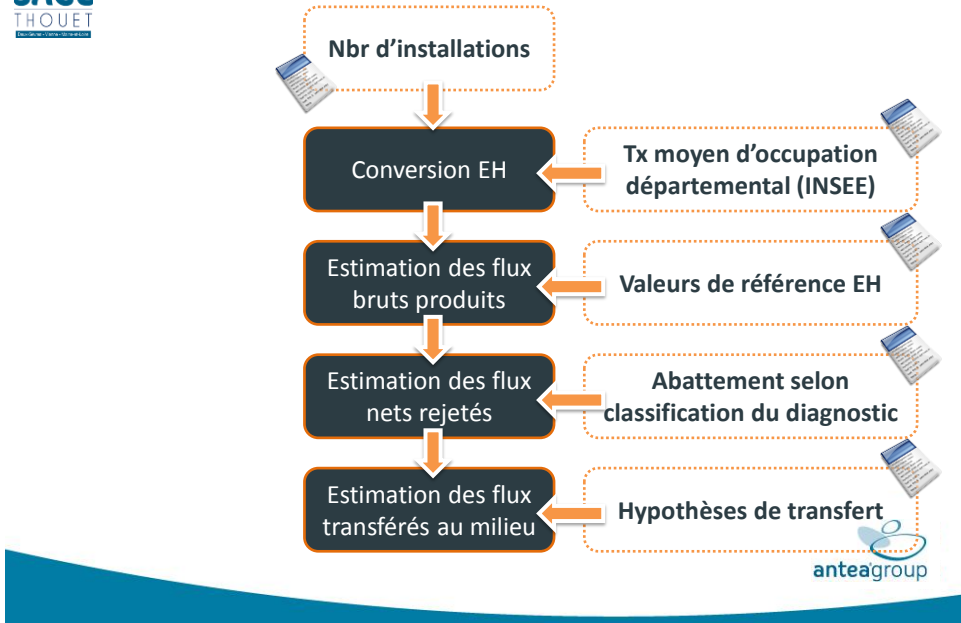
▪Priorité 1 : Non conforme avec obligation de travaux sous 4 ans
▪Priorité 2 : Non conforme sans obligation de travaux
▪Priorité 3 : Conforme

¾ des installations sans dysfonctionnements majeurs

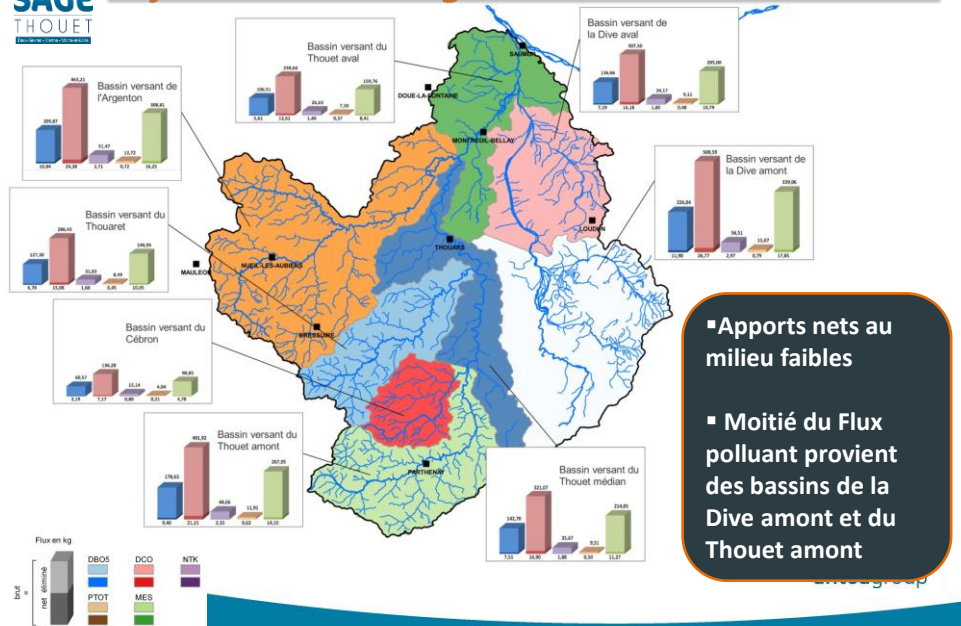
geo-hyd
membre d'Antea Group



Assainissement non collectif : estimation des rejets - méthodologie



Assainissement non collectif : estimation des rejets - méthodologie

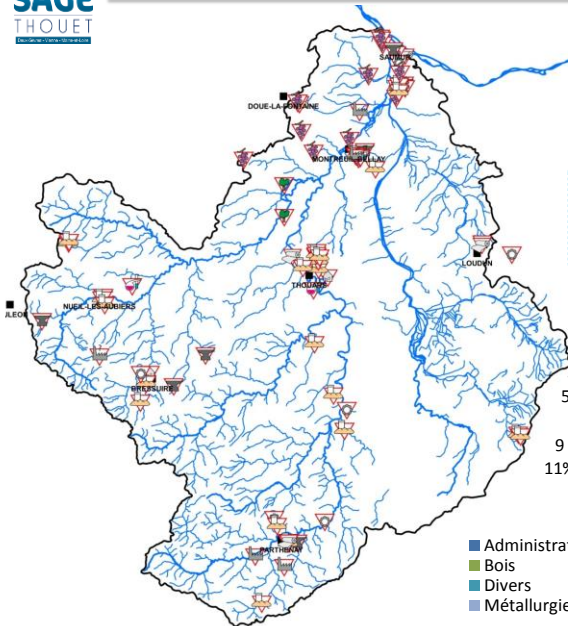


▪ Apports nets au milieu faibles
 ▪ Moitié du Flux polluant provient des bassins de la Dive amont et du Thouet amont

Assainissement industriel 

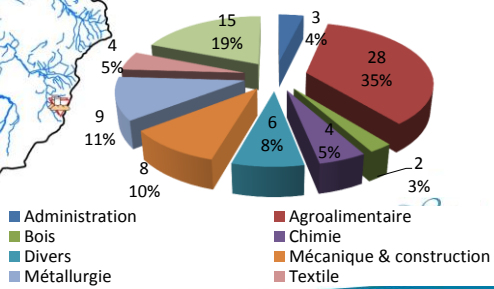


Industrie : installations



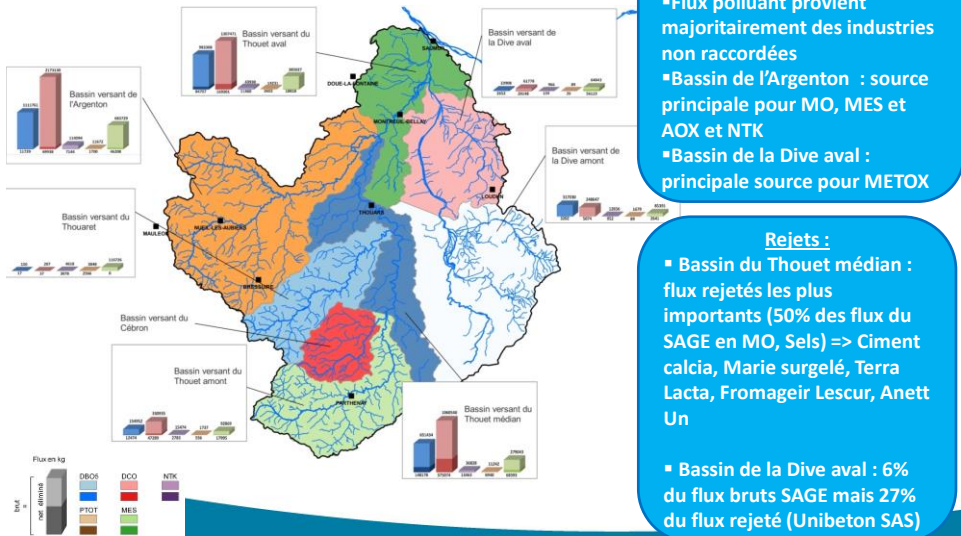
71 industries redevables en 2013

- 28 raccordées au réseau collectif
- 31 rejets directs au milieu
- 12 partiellement raccordées





Industrie : Flux



Travaux à venir

Finalisation de la thématique assainissement

Réalisation de la partie AEP :

- Acteurs & gouvernance de la compétence
- Description des Unités de Gestion, d'Exploitation et de Distribution
- Qualité des eaux distribuées
- Besoin en eau potable et rendement des réseaux
- Sécurité de l'approvisionnement et interconnexions
- Prix de l'eau potable

Étude complément de l'état initial + diagnostic du SAGE

Envoi du rapport « complément de l'état initial » finalisé aux membres de la CLE par mail pour avis avant validation (temps de consultation 2-3 semaines ?)

Lancement du diagnostic du SAGE

Prochaines échéances :

- Commissions thématiques du SAGE : janvier 2016 (présentation des premiers éléments techniques du diagnostic)
- Bureau de la CLE : février 2016
- Commission thématique « collective » : mars 2016 (identification des enjeux et objectifs du SAGE)
- Bureau de CLE + CLE : avril – mai 2016 (validation de l'étude)



Ordre du jour



1. Complément de l'état initial du SAGE Thouet (GÉO-HYD)
2. **Présentation de l'OUGC Thouet-Thouaret-Argenton et de l'AUP de prélèvement pour l'irrigation (Chambre d'Agriculture Poitou-Charentes)**
3. Inventaires zones humides
4. Journée « membres de la CLE »
5. Questions diverses



Demande d'avis sur le dossier d'Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP) de prélèvement des eaux d'irrigation de l'OUGC Thouet-Thouaret-Argenton

Courrier adressé pour demande d'avis par la DDT 79

Dossier envoyé aux membres de la CLE par mail le 23 septembre 2015 :

- Dossier complet de demande d'AUP (étude d'incidence)
- Résumé non technique

Présentation de l'OUGC et de la demande d'AUP par la Chambre d'Agriculture Poitou-Charentes



**Organisme Unique de Gestion
Collective du bassin du Thouet
(OUGC THOUET)**

CLE du SAGE THOUET

Saint Loup Lamairé,

le 5 novembre 2015



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
POITOU-CHARENTES



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MAINE-ET-LOIRE



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DEUX-SÈVRES

TERRES d'**AVENIR**



Plan de l'exposé



▲ L'OUGC Thouet

- ▲ Périmètre
- ▲ Définition et missions de l'OUGC
- ▲ Gouvernance
- ▲ Organisation fonctionnelle (Délégation de missions)
- ▲ Calendrier de mise en œuvre

▲ Dossier d'Autorisation Unique Pluriannuelle

- ▲ Quelques chiffres
- ▲ Critères et règles de répartition
- ▲ Mesures pour limiter les incidences sur la ressource en eau



CLE SAGE THOUET – 5 nov. 2015

Organisme Unique de Gestion Collective du bassin du Thouet

1^{ère} partie



▲ L'OUGC Thouet

- ▲ Périmètre
- ▲ Définition et missions de l'OUGC
- ▲ Gouvernance
- ▲ Organisation fonctionnelle (Délégation de missions)
- ▲ Calendrier de mise en œuvre



Organisme Unique de Gestion Collective du bassin du Thouet

CLE SAGE THOUET – 5 nov. 2015

Périmètre de l'OUGC Thouet



Définition de l'OUGC (1)



- L'OUGC est chargé, pour le compte des préleveurs irrigants, de la gestion collective des prélèvements d'eau destinés à l'irrigation agricole, sur un périmètre défini par arrêté préfectoral.
- L'OUGC, dont la structure juridique peut être une Chambre d'agriculture, une association « loi 1901 », un syndicat mixte, etc., **devient le seul détenteur d'une autorisation de prélèvement unique pour l'irrigation** à partir de la masse d'eau.
- L'OUGC se substitue à toutes les autorisations ou déclarations de prélèvement d'eau à usage d'irrigation agricole à partir de la masse d'eau. L'OUGC devient de fait l'interlocuteur principal des « préleveurs irrigants » qui prélèvent dans la masse d'eau.

Définition de l'OUGC (2)



- L'autorisation unique pluriannuelle (AUP) concerne tous les points de prélèvements « destinés à l'irrigation à des fins agricoles », à l'exception des prélèvements à usage domestique”
- **Missions obligatoires de l'OUGC**
 - Déposer une demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement pour l'irrigation
 - Arrêter chaque année un plan de répartition entre préleveurs irrigants, du volume autorisé,
 - Donner un avis sur les projets de retenue d'eau et/ou de création d'ouvrages
 - Proposer un protocole de gestion (anticipation de la « crise »)
 - Faire un rapport annuel (comprenant notamment volume demandé / alloué / prélevé)

CLE SAGE THOUET – 5 nov. 2015

Gouvernance de l'OUGC



ORGANE DECISIONNEL

→ **SESSION CRA Poitou-Charentes (Bureau CRA PC)**

INSTANCE TECHNIQUE

→ **Comité Technique (CoTech) :**

= représentants CRAPC + CA49 + CA79 + association des irrigants + représentants locaux de la profession agricole + SPL Cébron,

- a pour mission de suivre la mise en place de l'OU. Il élabore les règles de répartition du volume à répartir entre les irrigants ainsi que la politique générale de L'OUGC.

INSTANCE DE CONSULTATION

→ **Comité d'Orientation (CoDor)**

= représentants du COTECH + DDT 49 et 79 + SAGE Thouet + AELB

- il donne un avis sur les propositions du comité technique.

CLE SAGE THOUET – 5 nov. 2015

Délégation Missions OUGC CRAPC → CDA 49 et 79



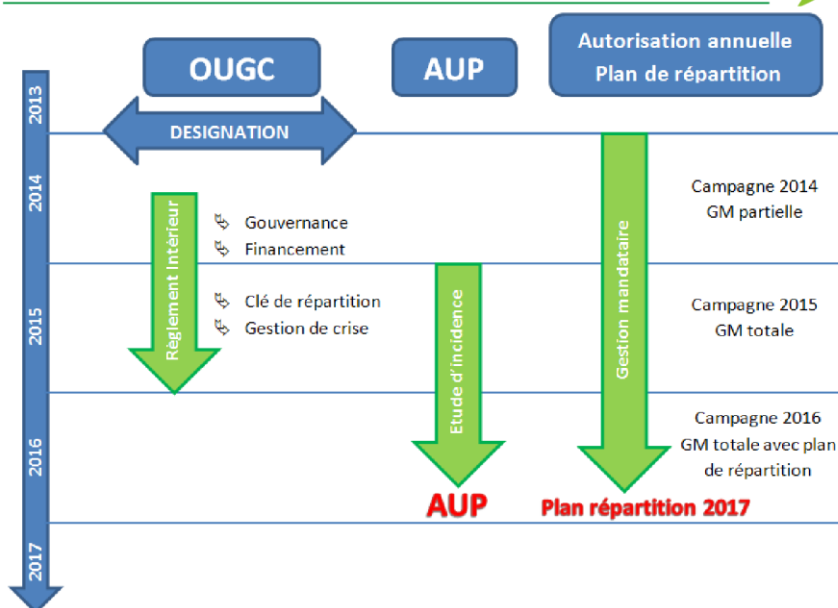
CONVENTION CADRE relative à la délégation de missions OUGC confiées aux CA49 et CA 79

- Animation sur le Terrain (Relation directe avec les irrigants)
- Règles et Plan de répartition des volumes
- Définition de Protocole de Gestion (= Règles d'anticipation de situation de crise)
- Mise à jour et utilisation de l'outil de gestion informatique
- Réalisation du Rapport Annuel

CONVENTIONS liées au financement de l'OUGC

CLE SAGE THOUET – 5 nov. 2015

Calendrier prévisionnel « macro » de mise en place de l'OUGC





OUGC THOUET (Bassins TTA) Mise en œuvre



Désignation : 17 déc. 2013

2014 :

1^{er} semestre 2014 :

- Réunions techniques pour cadrer les missions OUGC et préparer l'information des irrigants
- Mise à jour de la base de données

**Sept. – Oct. 2014 : 4 Réunions de Secteur (Information des irrigants)
+ Envoi PLAQUETTE**

Décembre 2014 : 1^{er} envoi des formulaires de demande de volumes pour 2015

CLE SAGE THOUET – 5 nov. 2015



OUGC THOUET (Bassins TTA) Mise en œuvre



2015 :

Procédure Mandataire 2015 :

Dossier de renouvellement des autorisations temporaires (eaux superficielles) aux DDT : 31 janvier 2015

Réalisation du DOSSIER AUP : Etude d'incidence sur les milieux loi sur l'eau + étude d'incidence Natura 2000

- Appel d'offre : mardi 17 février 2015
- Réalisation Etude : Avril à Septembre 2015 (6 mois)
- AUP prévisionnelle : Mars 2016

+ rédaction du règlement intérieur de l'OUGC (Organisation, Missions, Financement et Règlements des litiges)

CLE SAGE THOUET – 5 nov. 2015

2^{ème} partie



▲ Dossier d'Autorisation Unique Pluriannuelle

- ▲ Quelques chiffres
- ▲ Evaluation des incidences du plan de répartition
- ▲ Mesures pour limiter les incidences sur la ressource en eau



CLE SAGE THOUET – 5 nov. 2015

OBJECTIF PRINCIPAL DU DOSSIER
D'INCIDENCE



Evaluer l'impact du plan de répartition des
prélèvements agricoles destinés à
l'irrigation sur l'ensemble des composantes
du bassin versant

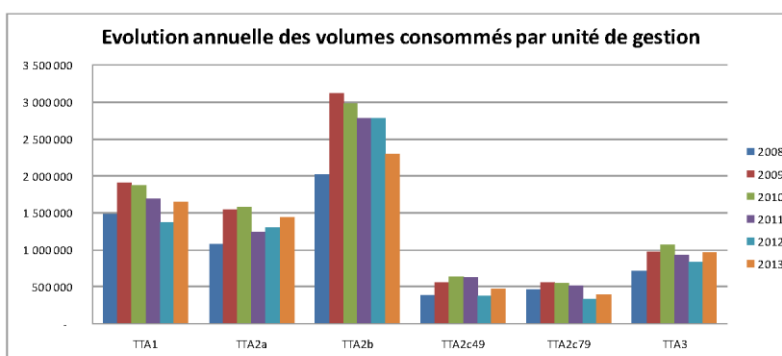
CLE SAGE THOUET – 5 nov. 2015

POINTS DE PRÉLÈVEMENT POUR L'IRRIGATION AGRICOLE



Zone de gestion		Nombre de Prélèvements	Nombre d'irrigants	Point de prélèvement / irrigant
Argenton	TTA1	146	105	1,39
Thouet amont	TTA2a	84	46	1,83
Thouet réalimenté	TTA2b	50	33	1,52
Thouet aval en 49	TTA2c49	46	30	1,53
Thouet aval en 79	TTA2c79	29	16	1,81
Thouaret	TTA3	78	53	1,47
	NR		1	-
Total général		433	284	

CLE SAGE THOUET – 5 nov. 2015



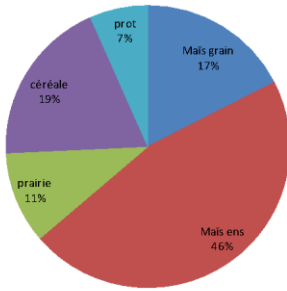
Zone de gestion	Volume moyen consommé par irrigant (en m³)	
Argenton	TTA1	15 839
Thouet amont	TTA2a	29 651
Thouet réalimenté	TTA2b	80 811
Thouet aval en 49	TTA2c49	16 826
Thouet aval en 79	TTA2c79	29 197
Thouaret	TTA3	17 224
	Moyenne	26 685

CLE SAGE THOUET – 5 nov. 2015

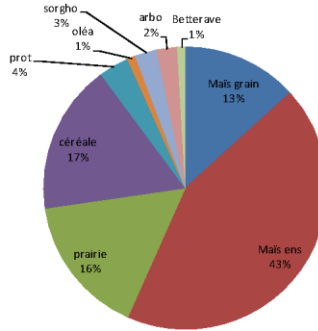
LES ASSOLEMENTS IRRIGUÉS



Assolement irrigué - Bassin du Thouet amont-aval



Assolement irrigué - Bassin de l'Argenton

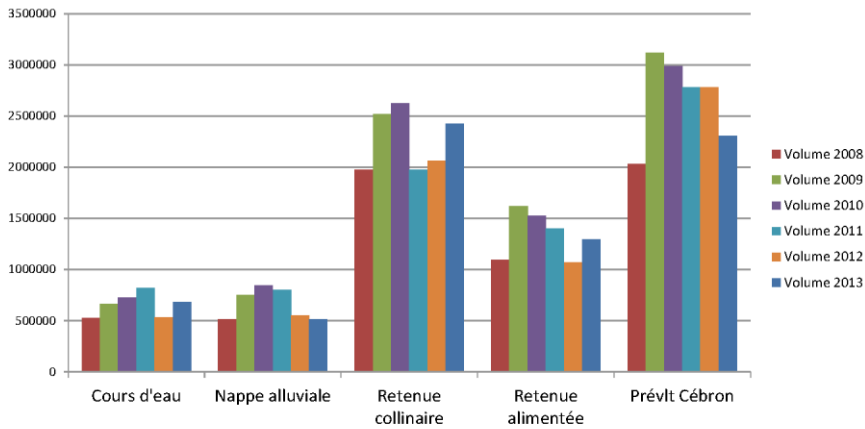


CLE SAGE THOUET – 5 nov. 2015

LES RESSOURCES PRELEVEES



Evolution des volumes consommés par type de ressources



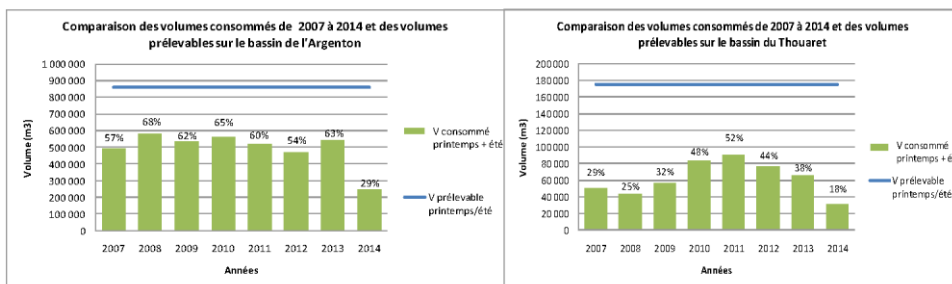
CLE SAGE THOUET – 5 nov. 2015

EVALUATION DES INCIDENCES SUR LE MILIEU RECEPTEUR



→ Incidences quantitatives

→ Analyse des volumes consommés par rapport aux volumes prélevables



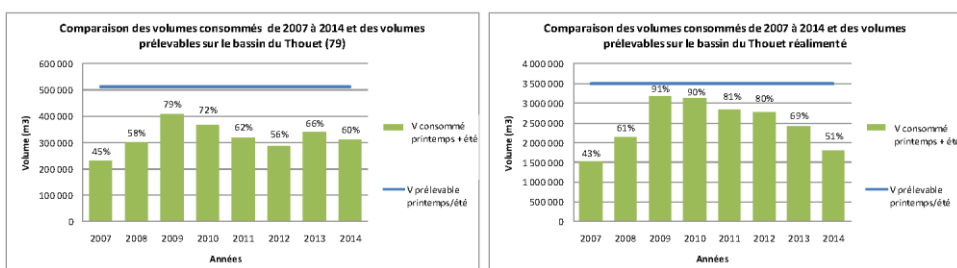
CLE SAGE THOUET – 5 nov. 2015

EVALUATION DES INCIDENCES SUR LE MILIEU RECEPTEUR

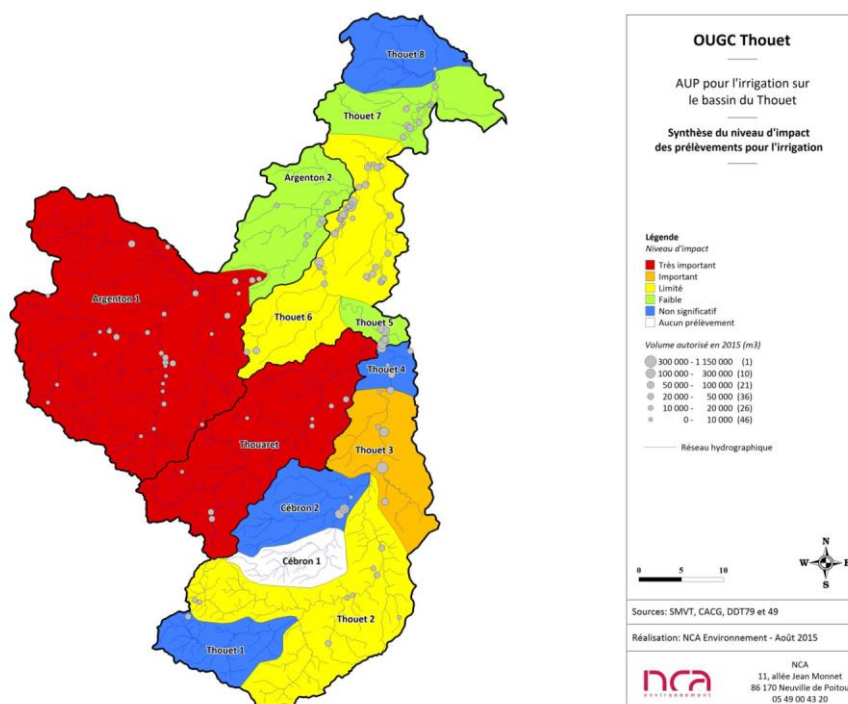


→ Incidences quantitatives

→ Analyse des volumes consommés par rapport aux volumes prélevables



CLE SAGE THOUET – 5 nov. 2015



EVALUATION DES INCIDENCES SUR LE MILIEU RECEPTEUR



Cette synthèse permettra à l'OUGC :

- de cibler son travail sur les sous-bassins versants les plus impactés, notamment les projets de substitution. Les différentes mesures engagées seront privilégiées sur ces secteurs.
- de mieux répartir les volumes entre les irrigants selon les consommations historiques et les besoins de chaque préleveur (meilleure efficacité de l'eau)

MESURES POUR LIMITER LES INCIDENCES SUR LA RESSOURCE EN EAU



- Adaptation du protocole de gestion
- Meilleure analyse des demandes des irrigants
- Conseil sur le matériel d'irrigation, sur l'adaptation des assolements
- Mise en place de l'outil GESTEA
- Mise en place d'un réseau de références et de conseil adapté : bulletin d'information, mise en place de sondes tensiométriques, de sondes capacitatives
- Télétransmission des index
- Mesures de substitution (Réserves d'eau déconnectées du milieu)
- Echancier d'adaptation des prélèvements
- Etudes complémentaires nécessaires : Prise en compte de l'impact des plans d'eau, Mise à jour de l'étude d'incidence

CLE SAGE THOUET – 5 nov. 2015

CONCLUSION



- Les différents moyens développés par l'OUGC vont participer à une meilleure gestion de la ressource en eau dans les années à venir.
- L'évolution dans les années à venir tend vers une amélioration, ce qui permettra l'atteinte des volumes inter-saisonniers.



CLE SAGE THOUET – 5 nov. 2015



Merci de votre attention

Laurent FOMBEUR

*Chargé de Missions Gestion Quantitative de l'eau
(CRA PC)*

CLE SAGE THOUET – 5 nov. 2015



Ordre du jour



1. Complément de l'état initial du SAGE Thouet (GÉO-HYD)
2. Présentation de l'OUGC Thouet-Thouaret-Argenton et de l'AUP de prélèvement pour l'irrigation (Chambre d'Agriculture Poitou-Charentes)
3. **Inventaires zones humides**
4. Journée « membres de la CLE »
5. Questions diverses

Inventaires zones humides des communes d'Airvault, Amailloux et Viennay (Pays de Gâtine)

Validation de la qualité et du respect de la méthodologie du SAGE lors des inventaires zones humides par la CLE une fois par an

Cellule d'animation du SAGE associée à l'ensemble des réunions de travail conformément à la méthodologie :

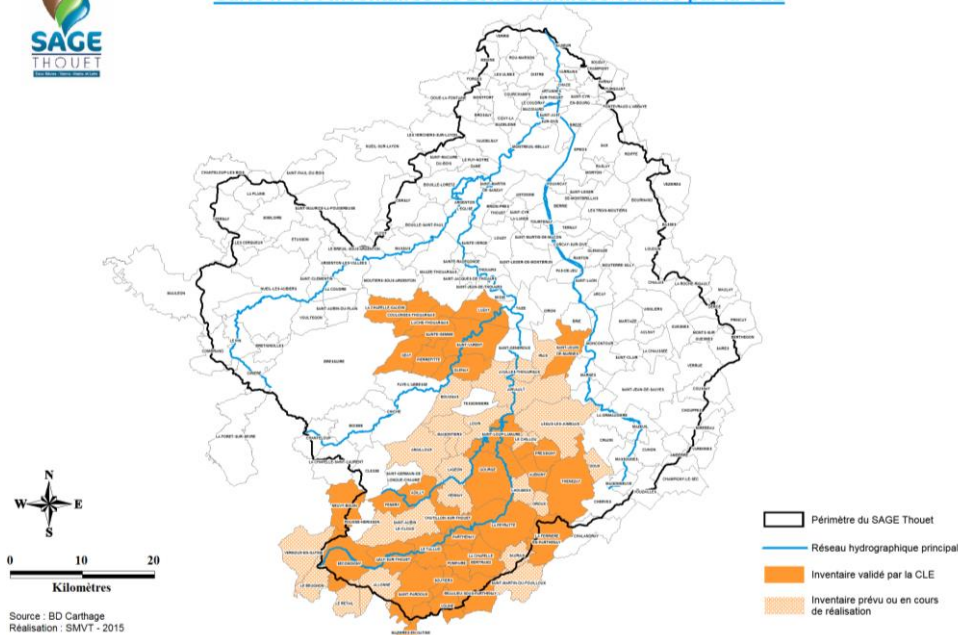
- Mise en place d'un groupe de concertation
- Travail à partir de données de prélocalisation
- Communication auprès des propriétaires, des agriculteurs et de la population

commune	surface en ZH (ha)	% surface communale en ZH	Réseau hydrographique (Km)	nombre plans d'eau et mares	surface plans d'eau mares (ha)	date délibération approbation inventaire
AIRVAULT	46,84	0,95	29,38	48	8,28	8 décembre 2014
AMAILLOUX	493	13,24	74,02	411	62,60	15 décembre 2014
VIENNAI	279,22	17,77	48,47	200	53,95	18 décembre 2014

Envoi des éléments aux membres de la CLE par mail pour validation de ces 3 inventaires ?



Carte n°30 : Inventaires de zones humides validés par la CLE





Ordre du jour



1. Complément de l'état initial du SAGE Thouet (GÉO-HYD)
2. Présentation de l'OUGC Thouet-Thouaret-Argenton et de l'AUP de prélèvement pour l'irrigation (Chambre d'Agriculture Poitou-Charentes)
3. Inventaires zones humides
4. **Journée « membres de la CLE »**
5. Questions diverses

4. Journée « membres CLE »

Journée d'information/sensibilisation « Comprendre les enjeux de la restauration des cours d'eau »

Le mardi 17 novembre 2015 à BOISMÉ

Journée animée par le CPIE Gâtine Poitevine

Programme de la journée :

- 9h15 : Accueil des participants
- 9h30-12h15 : Comprendre les enjeux de la gestion des milieux aquatiques
 - Fonctionnement des cours d'eau
 - Cadre des interventions
 - Échanges et retours d'expériences sur les travaux d'aménagements
- 12h15-14h : Déjeuner
- 14h-17h : Visites de terrain
 - Reconnexion zones humides + effacement ouvrage (CTMA Thouaret)
 - Aménagement seuil de pont pour la continuité écologique (CTMA Thouaret)
 - Aménagements d'un plan d'eau

Nombre d'inscrits : 21 personnes



Ordre du jour



1. Complément de l'état initial du SAGE Thouet (GÉO-HYD)
2. Présentation de l'OUGC Thouet-Thouaret-Argenton et de l'AUP de prélèvement pour l'irrigation (Chambre d'Agriculture Poitou-Charentes)
3. Inventaires zones humides
4. Journée « membres de la CLE »
5. **Questions diverses**

5. Questions diverses

Informations complémentaires

- **Comité technique « cours d'eau » (cartographie 79) : le 20 novembre 2015**
- **Lettre d'information du SAGE de novembre - décembre en cours de rédaction**
 - Où en est-on ? (lancement diagnostic)
 - Cartographie des cours d'eau
 - La journée « membres CLE »
 - Les captages eau potable et les contrats territoriaux
- **Mission photos : 50 nouveaux clichés pour les documents de communication du SAGE**
- **Réalisation d'un volume de synthèse de l'état initial en cours**
- **Lancement de nouveaux inventaires zones humides sur 17 communes du bassin (Pays de Gâtine)**

